

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE..... 3

SEANCE DU 11/10/2018	3
850DE1812N01 – TEOM – EXONERATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.....	3
850DE1812N02 – MARCHÉ SPANC.....	3
850DE1812N03 – CONVENTION REGION – EPCI IMMOBILIER D'ENTREPRISE	3
850DE1812N04 – CONVENTION CANTINE SAINT FRONT.....	3
850DE1812N05 – PARTICIPATION SCOLAIRE SIVOS CHAMPSECRET - DOMPIERRE	3
850DE1812N06 – BAIL SALON DE COIFFURE SAINT PIERRE D'ENTREMONT	3
850DE1812N07 – ZA SAINT QUENTIN LES CHARDONNETS – MONTEE EN HAUT DEBIT	3
850DE1812N08 – REDEVANCES SPANC	3
850DE1812N09 – REGLEMENT SPANC.....	3
850DE1812N10 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2017 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	3
850DE1812N11 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2017 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	3
850DE1812N12 – AVENANT CONTRAT REPRISE DES MATERIAUX VEOLIA.....	3
850DE1812N13 – CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS	4
850DE1812N14 – VOIE VERTE - PARTICIPATION.....	4
850DE1812N15 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET EAU	4
850DE1812N16 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF CHANU	4
850DE1812N17 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DOMFRONT EN POIRAIE.....	4
850DE1812N18 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF FRENES-MONTSECRET.....	4
850DE1812N19 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF TINCHEBRAY BOCAGE	4
850DE1812N20 – LIGNE DE TRESORERIE – BUDGET ASSAINISSEMENT LONLAY L'ABBAYE.....	4
850DE1812N21 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	4
850DE1812N22 – REGIME INDEMNITAIRE.....	4
SEANCE DU 11/12/2018	4
850DE1812N01 – DECISIONS D'ESTER EN JUSTICE	4
850DE1812N02 – CONVENTION BOCEDO.....	4
850DE1812N03 – CONVENTION RAM - DOMFRONT	4
850DE1812N04 – CONVENTION OFFICE DE TOURISME - DOMFRONT.....	4
850DE1812N05 – GARAGE A CHANU	4
850DE1812N06 – REPRESENTANTS SITE NATURA 2000 « LANDES DU TERTRE BIZET ET FOSSE ARTHOUR »	5
850DE1812N07 – TEOM – REMBOURSEMENT PARTICIPATION SIRTOM.....	5
850DE1812N08 – RAPPORT PRIX ET QUALITE DES SERVICES ELIMINATION DES DECHETS 2017 - DOMFRONT	5
850DE1812N09 – RAPPORT PRIX ET QUALITE DES SERVICES ELIMINATION DES DECHETS 2017 - SIRTOM.....	5
850DE1812N10 – SPAC DOMFRONT EN POIRAIE – SAINT BOMER LES FORGES ET LONLAY L'ABBAYE : AVENANTS DSP VEOLIA..	5
850DE1812N11 – SPAC SAINT BOMER LES FORGES – PRIX D'ENLEVEMENT DES BOUES	5
850DE1812N12 – SPAC DOMFRONT EN POIRAIE – SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	5
850DE1812N13 – EAU POTABLE CHAMPSECRET – SAINT BOMER LES FORGES – MARCHÉ D'EXPLOITATION	5
850DE1812N14 – ENTENTE BASSIN DE LA VARENNE ET DE L'EGRENNE – POSTE ANIMATION.....	5
850DE1812N15 – CONVENTION SOCIETE PROTECTION DES ANIMAUX	5
850DE1812N16 – ADHESION ORNE METROPOLE.....	5
850DE1812N17 – DECISIONS TARIFS DE LOCATION	5
850DE1812N18 – FONDS DE CONCOURS.....	5
850DE1812N19 – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE	6
850DE1812N20 – BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE	6
850DE1812N21 – BUDGET SPAC DOMFRONT EN POIRAIE – DECISION MODIFICATIVE	6
850DE1812N22 – BUDGET SPAC FRENES – MONTSECRET – DECISION MODIFICATIVE	6
850DE1812N23 – BUDGET GENERAL 2019	6
850DE1812N24 – BUDGET EAU 2019	6
850DE1812N25 – BUDGET ZA LONLAY L'ABBAYE 2019.....	6
850DE1812N26 – BUDGET ZA SAINT QUENTIN LES CHARDONNETS 2019.....	6
850DE1812N27 – BUDGET ZAE DE L'ESPACE ENTREPRISES DU DOMFRONTAIS 2019.....	6
850DE1812N28 – DEFINITION INTERET COMMUNAUTAIRE	6
850DE1812N29 – SPAC TRANSFERTS DES EXCEDENTS DOMFRONT EN POIRAIE.....	6
850DE1812N30 – SPAC TRANSFERTS DES EXCEDENTS TINCHEBRAY BOCAGE	7
850DE1812N31 – SPAC TRANSFERTS DES EXCEDENTS SAINT PIERRE D'ENTREMONT.....	7
850DE1812N32 – SPAC TRANSFERTS DES EXCEDENTS CHAMPSECRET.....	7
850DE1812N33 – SPAC TRANSFERTS DES EXCEDENTS SAINT BOMER LES FORGES	8
850DE1812N34 – SPAC TRANSFERTS DES EXCEDENTS LONLAY L'ABBAYE	8
850DE1812N35 – SPAC TRANSFERTS DES EXCEDENTS FRENES-MONTSECRET	8
850DE1812N36 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	9

DECISIONS DU PRESIDENT

03/10/2018	10
850DP18006ET – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE DE LOISIRS.....	10

03/10/201810
850DP18007ET – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE LA MAISON DE PAYS..... 10

Délibérations du Conseil communautaire

Séance du 11/10/2018

850DE1812N01 – TEOM – Exonération des entreprises industrielles et commerciales

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'exonérer de la TEOM, conformément aux dispositions de l'article L521-III.1 du code général des impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux des entreprises SCI BELLEVUE Thierry Patry à Saint Cornier des Landes, SARL Lair à Tinchebray, SCI les 4B à Tinchebray, SCI des 3H à Tinchebray, SCI LH à Tinchebray, Agrileader à Chanu,
- Dit que les exonérations seront appliquées pour l'imposition 2019,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux avant le 15 octobre 2018.

850DE1812N02 – Marché spanc

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer l'accord cadre à bons de commande de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Domfront-Tinchebray Interco à la SAS Topo Etudes, pour un montant de 212 399,75 € HT soit 233 639,73 € TTC sur la durée totale (1 an renouvelable trois fois par tacite reconduction),
- Autorise le Président à signer l'accord cadre à bons de commande correspondant.

850DE1812N03 – Convention Région – EPCI immobilier d'entreprise

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'autorisation de financement complémentaire en matière d'immobilier entre le Conseil régional de Normandie et la Communauté de communes.

850DE1812N04 – Convention cantine Saint Front

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la subvention de 33 000 € au profit de l'association « La cantine de Saint Front »,
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'objectif pour l'année 2018/2019 avec l'association « La cantine de Saint Front ».

850DE1812N05 – Participation scolaire sivos Champsecret - Dompierre

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la participation d'un montant de 85 390,81 € appelée en 2018 par le SIVOS de Champsecret-Dompierre,
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N, sachant que cette avance sera déduite du premier trimestre de participation,
- Accepte le versement de la participation selon les échéances suivantes : 1er et 2ème trimestre en mars (après déduction de l'avance de 15 % déjà versée en janvier), 3ème trimestre en juin et 4ème trimestre en septembre).

850DE1812N06 – Bail salon de coiffure Saint Pierre d'Entremont

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le loyer à 236,33 € HT par mois soit 283,60 € TTC révisable selon l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre,
- Dit que la taxe foncière et la taxe d'ordures ménagères sont à la charge du locataire,
- Dit que les frais d'acte sont à la charge du preneur,
- Autorise le Président ou son représentant à signer le bail commercial avec Madame Foucault en l'étude de Maître Bisson, notaire à Tinchebray.

850DE1812N07 – ZA Saint Quentin les Chardonnets – Montée en haut débit

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Dit que les crédits sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'installation d'un sous-répartiteur sur la commune de Saint Quentin les Chardonnets, avec le conseil départemental.

850DE1812N08 – Redevances spanc

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide les redevances du service d'assainissement non collectif de Domfront-Tinchebray Interco telles que présentées ci-dessus.

850DE1812N09 – Règlement spanc

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le règlement du service public d'assainissement non collectif de Domfront-Tinchebray Interco.

850DE1812N10 – Rapport sur le prix et la qualité du service 2017 – Assainissement non collectif

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Domfront-Tinchebray Interco de l'année 2017,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eafrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

850DE1812N11 – Rapport sur le prix et la qualité du service 2017 – Assainissement collectif

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte les rapports 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif de Champsecret, Chanu, Domfront en Poiraise, Lonlay l'Abbaye, Frênes-Montsecret, Saint Bômer les Forges, Saint Pierre d'Entremont et Tinchebray Bocage,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eafrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

850DE1812N12 – Avenant contrat reprise des matériaux Véolia

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président à signer un avenant au contrat de reprise des papiers cartons issus de la collecte sélective dont le prix minimum garanti est de 40 € la tonne à compter du 1er juillet 2018,

- Autorise le Président à signer un avenant au contrat de reprise du gros de magasin dont le prix minimum garanti est de 15 € la tonne à compter du 1er juillet 2018.

850DE1812N13 – Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte l'adhésion au Conservatoire des Espaces Naturels pour un montant de 30 € par an,
- Autorise le Président à signer la convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

850DE1812N14 – Voie verte - Participation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Verse une participation sur la base de 3,05 € par habitant pour l'année 2018 aux communes du Domfrontais adhérant individuellement au Syndicat mixte de la Voie Verte du Bocage,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

850DE1812N15 – Décision modificative – Budget eau

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°3 du budget Eau 2018 telle que présentée.

850DE1812N16 – Décision modificative – Budget assainissement collectif Chanu

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°2 du budget assainissement collectif de Chanu 2018 telle que présentée.

850DE1812N17 – Décision modificative – Budget assainissement collectif Domfront en Poirais

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°2 du budget assainissement collectif de Domfront en Poirais 2018 telle que présentée.

850DE1812N18 – Décision modificative – Budget assainissement collectif Frênes-Montsecret

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°2 du budget assainissement collectif de Frênes-Montsecret 2018 telle que présentée.

850DE1812N19 – Décision modificative – Budget assainissement collectif Tinchebray Bocage

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°2 du budget assainissement collectif de Tinchebray Bocage 2018 telle que présentée.

850DE1812N20 – Ligne de trésorerie – Budget assainissement Lonlay l'Abbaye

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette décision.

850DE1812N21 – Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

850DE1812N22 – Régime indemnitaire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'étendre le RIFSEEP à la filière culturelle en remplacement des autres primes attribuées auparavant,
- Dit que l'IFSE ou le CIA peut être attribué aux agents stagiaires, titulaires et aux agents contractuels,
- Dit que l'IFSE sera versée mensuellement et que le CIA sera versé 2 fois en juin et en décembre,
- Dit que les versements sont proratisés pour les agents à temps non complets ou autorisés à travailler à temps partiel,
- Précise qu'en cas de maladie l'ensemble des indemnités suivra le sort du traitement,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget chaque année,
- Autorise le Président ou son représentant à fixer librement par arrêté le montant individuel dans la limite des montants maximum prévus.

Séance du 11/12/2018

850DE1812N01 – Décisions d'ester en justice

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de ces décisions.

850DE1812N02 – Convention Bocedo

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'association BOCEDO en charge de la halte-garderie du Domfrontais pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019,
- Autorise le Président à signer la présente convention.

850DE1812N03 – Convention RAM - Domfront

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'association BOCEDO en charge du RAM et la Communauté de communes Andaine – Passais pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019,
- Autorise le Président à signer la présente convention.

850DE1812N04 – Convention Office de Tourisme - Domfront

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Bocage Domfrontais, du Passais et du Pays d'Andaine pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019,
- Autorise le Président à signer la présente convention.

850DE1812N05 – Garage à Chanu

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le loyer trimestriel à 3 228,02 € HT par mois soit 3 873,62 € TTC révisable selon l'indice du coût de la construction du 2ème trimestre,

- Autorise Monsieur Dalibert à apposer une enseigne sur le bâtiment et à implanter un abri à l'arrière du bâtiment pour y stocker des pneus usagés après autorisation administrative obtenue auprès de la mairie de Chanu,
- Dit que la taxe foncière et la taxe d'ordures ménagères sont à la charge du locataire,
- Dit que les frais d'acte sont à la charge du preneur,
- Autorise le Président ou son représentant à signer le bail commercial avec Monsieur Arnaud Dalibert, SARL CARROSERIE A.D. CREATIV' en l'étude de Maître Bisson, notaire à Tinchebray, relative à un bâtiment à usage de garage de réparation de véhicules situé à Chanu, cadastré A2 parcelles 622, 942, 943 et 1068.

850DE1812N06 – Représentants Site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne deux représentants dont un titulaire, Chantal Heuzé et un suppléant, Christian Derouet, au Comité de pilotage du site Natura 2000 «Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour».

850DE1812N07 – TEOM – Remboursement participation Sirtom

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de rembourser directement aux entreprises Pierre Jouin, Caross Auto, Mauduit Menuiserie, Lebrun Jacky et Busnot Jacques, le montant de leur participation dans la limite du montant de la TEOM 2018.

850DE1812N08 – Rapport prix et qualité des services élimination des déchets 2017 - Domfront

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017 sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Domfrontais.

850DE1812N09 – Rapport prix et qualité des services élimination des déchets 2017 - Sirtom

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017 réalisé par le SIRTOM de la Région Flers – Condé, concernant le territoire de l'ex-Communauté de communes du canton de Tinchebray.

850DE1812N10 – Spac Domfront en Poiraise – Saint Bômer les Forges et Lonlay l'Abbaye : Avenants DSP Véolia

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide l'avenant avec Véolia Eau au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de Domfront en Poiraise pour régulariser le régime de TVA et assujettir à la TVA le reversement des redevances et surtaxes,
- Autorise le Président à signer le présent avenant.

850DE1812N11 – Spac Saint Bômer les Forges – Prix d'enlèvement des boues

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe l'indemnité forfaitaire à 9 € le m³ HT de boues issues de la station d'épuration de Saint Bômer les Forges transportées par Monsieur Richard Letissier.

850DE1812N12 – Spac Domfront en Poiraise – Subvention agence de l'eau Loire Bretagne

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de réaliser un schéma directeur pour l'assainissement de Domfront en Poiraise et une étude d'incidence pour le renouvellement de l'autorisation de la station de Domfront,
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour ces missions à hauteur de 50 %,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir.

850DE1812N13 – Eau potable Champsecret – Saint Bômer les Forges – Marché d'exploitation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président à signer le marché d'exploitation d'eau potable avec VEOLIA pour les communes de Champsecret et Saint Bômer les Forges pour l'année 2019,
- Fixe les tarifs des redevances d'eau potable, applicables en 2019, sur le territoire des communes de Champsecret et de Saint Bômer les Forges comme suit :
 - * Part fixe : 95,58 € HT par an,
 - * Part variable : 1,5221 € par m³ HT,
- Sollicite le syndicat mixte de Domfront pour étendre son périmètre aux communes de Champsecret et de Saint Bômer les Forges.

850DE1812N14 – Entente bassin de la Varenne et de l'Egrenne – Poste Animation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le prévisionnel 2019 estimé à 5 008 € pour notre collectivité pour la participation au financement du poste animation sur les milieux aquatiques des bassins versants de la Varenne et de l'Egrenne.

850DE1812N15 – Convention Société Protection des Animaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Renouvelle la convention de prise en charge des animaux de fourrière avec la SPA de Basse-Normandie pour une durée de 5 ans dans les conditions définies ci-dessus,
- Autorise le Président à signer ladite convention.

850DE1812N16 – Adhésion Orne Métropole

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'adhérer à Orne Métropole pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco,
- Accepte le versement de 0,50 € par habitant de cotisation annuelle.

850DE1812N17 – Décisions tarifs de location

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de ces décisions fixant les tarifs de location de la maison de pays et de la salle du centre de loisirs de Tinchebray à des particuliers à l'occasion d'un vin d'honneur.

850DE1812N18 – Fonds de concours

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le versement d'un fonds de concours à la commune de Domfront d'un montant de 300 000 € pour la rénovation du théâtre,

- Accepte le versement d'un fonds de concours à la commune de Chanu d'un montant de 200 000 € pour la mutualisation de salles entre la commune et la Communauté de communes pour l'accueil des enfants sur le temps périscolaire et extrascolaire,
- Dit que ces dépenses sont prévues au budget.

850DE1812N19 – Budget général – Décision modificative

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°2 telle que présentée.

850DE1812N20 – Budget eau – Décision modificative

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°4 du budget eau 2018 telle que présentée.

850DE1812N21 – Budget spc Domfront en Poirais – Décision modificative

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n° 3 du budget assainissement collectif de Domfront en Poirais 2018 telle que présentée.

850DE1812N22 – Budget spc Frênes – Montsecret – Décision modificative

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote l'affectation globale des résultats 2017 du budget annexe SPAC de Frênes-Montsecret et de l'ex-SIAEP de Frênes – Montsecret à l'excédent reporté au compte 002 soit 66 611,85 €,
- Vote la décision modificative n°3 du budget assainissement collectif de Frênes - Montsecret 2018 telle que présentée.

850DE1812N23 – Budget général 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le budget primitif général de Domfront – Tinchebray Interco tel que présenté pour l'année 2019.

850DE1812N24 – Budget eau 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le budget primitif du service eau potable tel que présenté pour l'année 2019.

850DE1812N25 – Budget ZA Lonlay l'Abbaye 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le budget primitif de la ZA de Lonlay l'Abbaye tel que présenté pour l'année 2019.

850DE1812N26 – Budget ZA Saint Quentin les Chardonnets 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le budget primitif de la ZA de St Quentin les Chardonnets tel que présenté pour l'année 2019.

850DE1812N27 – Budget ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le budget primitif de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais tel que présenté pour l'année 2019.

850DE1812N28 – Définition intérêt communautaire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte la définition de l'intérêt communautaire tel que présenté.

850DE1812N29 – Spc Transferts des excédents Domfront en Poirais

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christian Derouet)

- Accepte les opérations de transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Domfront en Poirais à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco :

1 Transfert des résultats

- Le Conseil communautaire accepte les transferts à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco des résultats budgétaires des services assainissements arrêtés au 31/12/2016 partiellement :

La Haute Chapelle :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 256,73 € (50 % du 001- solde d'exécution reporté)

Résultat de fonctionnement reporté : 913,04 € (50 % du 002 – résultat reporté)

Le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement reporté se traduira par l'émission d'un mandat au compte 1068 de 256,73 € ;

Le transfert du résultat de fonctionnement reporté se traduira par l'émission d'un titre de : 913,04 € au compte 778.

Domfront :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 287 356,50 € (50 % du 001- solde d'exécution reporté)

Résultat de fonctionnement reporté : 34 088,22 € (50 % du 002 – résultat reporté)

Le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement reporté se traduira par l'émission d'un titre au compte 1068 de 287 356,50 € ;

Le transfert du résultat de fonctionnement reporté se traduira par l'émission d'un titre de : 34 088,22 € au compte 778.

2 Transfert des restes à réaliser en investissement

Il n'y a pas de restes à réaliser.

3 Remboursement des ICNE 2016

Sans objet

4 Transferts des restes à recouvrer

- Le Conseil communautaire accepte le transfert vers le budget assainissement de Domfront-Tinchebray Interco des restes à recouvrer sur factures d'assainissement du budget assainissement de La Haute Chapelle. Pour information, les impayés s'élevaient à 160,38 € au 19/09/2017.

5 Sort de la redevance d'assainissement collectif

La redevance d'assainissement collectif facturée du 01/10/2016 au 31/12/2016 et reversée par VEOLIA en 2017 s'élève à 4 001,50 €.

- Le Conseil communautaire accepte le transfert de 2 000,75 € (50% du produit de cette redevance) à la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco. La commune conserve 2 000,75 €.

6 Mise à disposition

- Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco les immobilisations nécessaires à l'exercice du service assainissement ainsi que les emprunts et subventions transférables les ayant financées.
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition qui en résultera.

850DE1812N30 – Spac Transferts des excédents Tinchebray Bocage

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christian Derouet)

- Accepte les opérations de transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Tinchebray – Tinchebray Bocage à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco

1 Transfert des résultats

- Le Conseil communautaire accepte le transfert à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco des résultats budgétaires du service assainissement arrêtés au 31/12/2016 partiellement :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 22 746,92 € (50 % du 001- solde d'exécution reporté)

-Résultat de fonctionnement reporté : 115 105,27 €

Le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement reporté se traduira par l'émission d'un titre au compte 1068 de 22 746,92 € ;

Le transfert du résultat de fonctionnement reporté se traduira par l'émission d'un titre de 115 105,27 € au compte 778.

2 Transfert des restes à réaliser en investissement

- Le Conseil communautaire accepte les restes à réaliser transférés par le budget assainissement de la commune de Tinchebray pour un montant de 764,44 € en dépenses d'investissement.

3 Remboursement des ICNE 2016

Sans objet

4 Sort de la redevance d'assainissement collectif

Le solde de la redevance d'assainissement collectif 2016 et reversée par Eaux de Normandie en 2017 s'élève à 34 102,42 €. Le Conseil communautaire accepte le transfert de 17 051,21 € (50% du produit de cette redevance) à la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco. La commune conserve 17 051,21 €.

5 Mise à disposition

- Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco les immobilisations nécessaires à l'exercice du service assainissement ainsi que les emprunts et subventions transférables les ayant financées.
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition qui en résultera.

850DE1812N31 – Spac Transferts des excédents Saint Pierre d'Entremont

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christian Derouet)

- Accepte les opérations de transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de St Pierre d'Entremont à la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco

1 Transfert des résultats

- Le Conseil communautaire accepte le transfert à la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco des résultats budgétaires du service assainissement arrêtés au 31/12/2016 partiellement :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 13 756,26 € (50 % du 001- solde d'exécution reporté)

- Résultat de fonctionnement reporté : 105 996,92 € (50 % du 002- résultat reporté)

Le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement reporté se traduira par l'émission d'un titre au compte 1068 de 13 756,26 € ;

Le transfert du résultat de fonctionnement reporté se traduira par l'émission d'un titre de 105 996,92 € au compte 778.

2 Transfert des restes à réaliser en investissement

Il n'y a pas de restes à réaliser.

3 Remboursement des ICNE 2016

Sans objet

4 Sort de la redevance d'assainissement collectif

Le solde de la redevance d'assainissement collectif 2016 et reversée par VEOLIA en 2017 s'élève à 9 556,03 €. Le Conseil communautaire accepte le transfert de 4 778,01 € (50 % du produit de cette redevance) à la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco. La commune conserve 4 778,02 €.

5 Mise à disposition

- Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco les immobilisations nécessaires à l'exercice du service assainissement ainsi que les emprunts et subventions transférables les ayant financées.
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition qui en résultera.

850DE1812N32 – Spac Transferts des excédents Champsecret

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christian Derouet)

- Accepte les opérations de transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Champsecret à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco

1 Transfert des résultats

- Le Conseil communautaire accepte le transfert à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco des résultats budgétaires du service assainissement arrêtés au 31/12/2016 partiellement :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 50 207,35 € (50 % du 001- solde d'exécution reporté)

Résultat de fonctionnement reporté : 1 277,96 € (50% du 002 – résultat reporté)

Le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement reporté se traduira par l'émission d'un titre au compte 1068 de 50 207,35 € ;

Le transfert du résultat de fonctionnement reporté se traduira par l'émission d'un titre de : 1 277,96 € au compte 778.

2 Transfert des restes à réaliser en investissement

Il n'y a pas de restes à réaliser.

3 Remboursement des ICNE 2016

- Le Conseil communautaire accepte le remboursement des ICNE 2016 par la commune de Champsecret pour un montant de 4 502,46 €.

4 Mise à disposition

- Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco les immobilisations nécessaires à l'exercice du service assainissement ainsi que les emprunts et subventions transférables les ayant financées.
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition qui en résultera.

850DE1812N33 – Spac Transferts des excédents Saint Bômer les Forges

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christian Derouet)

- Accepte les opérations de transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Saint Bômer les Forges à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco.

1 Transfert des résultats

- Le Conseil communautaire accepte le transfert à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco des résultats budgétaires du service assainissement arrêtés au 31/12/2016 partiellement :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : -918,14 € (50 % du 001- solde d'exécution reporté)
- Résultat de fonctionnement reporté : 61 932,36 €

Le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement reporté se traduira par l'émission d'un mandat au compte 1068 de 918,14 € ;

Le transfert du résultat de fonctionnement reporté se traduira par l'émission d'un titre de 61 932,36 € au compte 778.

2 Transfert des restes à réaliser en investissement

- Le Conseil communautaire accepte les restes à réaliser transférés par le budget assainissement de la commune de Saint Bômer les Forges pour un montant de 27 792 € en dépenses d'investissement.

3 Remboursement des ICNE 2016

Sans objet

4 Sort de la redevance d'assainissement collectif

La redevance d'assainissement collectif facturée du 01/08/2016 au 31/01/2017 et reversée par VEOLIA en 2017 s'élève à 18 451,12 €. Le Conseil communautaire accepte le transfert de 9 225,56 € (50% du produit de cette redevance) à la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco. La commune conserve 9 225,56 €.

Le reversement de cette redevance se traduira par l'émission d'un titre au compte 70611.

5 Mise à disposition

- Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco les immobilisations nécessaires à l'exercice du service assainissement ainsi que les emprunts et subventions transférables les ayant financées.
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition qui en résultera.

850DE1812N34 – Spac Transferts des excédents Lonlay l'Abbaye

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christian Derouet)

- Accepte les opérations de transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lonlay l'Abbaye à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco.

1 Transfert des résultats

- Le Conseil communautaire accepte le transfert à la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco des résultats budgétaires du service assainissement arrêtés au 31/12/2016 partiellement :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 10 031,50 €
(50 % du 001- solde d'exécution reporté)

Résultat de fonctionnement reporté : 15 422,90 €

Le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement reporté se traduira par l'émission d'un titre au compte 1068 de 10 031,50 € ;

Le transfert du résultat de fonctionnement reporté se traduira par l'émission d'un titre de : 15 422,90 € au compte 778.

2 Transfert des restes à réaliser en investissement

- Le Conseil communautaire accepte les restes à réaliser transférés par le budget assainissement de la commune de Lonlay l'Abbaye pour un montant de 1 559,70 € en dépenses d'investissement.

3 Remboursement des ICNE 2016

- Le Conseil communautaire accepte le remboursement des ICNE 2016 par la commune de Lonlay l'Abbaye pour un montant de 1 750,70 €.

4 Sort de la redevance d'assainissement collectif

La redevance d'assainissement collectif facturée du 01/08/2016 au 31/01/2017 et reversée par VEOLIA en 2017 s'élève à 20 888,50 €.

- Le Conseil communautaire accepte le transfert de 10 444,25 € (50% du produit de cette redevance) à la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco. La commune conserve 10 444,25 €.

5 Mise à disposition

- Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco les immobilisations nécessaires à l'exercice du service assainissement ainsi que les emprunts et subventions transférables les ayant financées.
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition qui en résultera.

850DE1812N35 – Spac Transferts des excédents Frênes-Montsecret

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Christian Derouet)

Accepte les opérations de transfert de la compétence assainissement collectif du syndicat d'assainissement de Frênes Montsecret à la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco :

1 Transfert des résultats

Le Conseil communautaire accepte le transfert à la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco des résultats budgétaires du service assainissement arrêtés au 31/12/2017 partiellement:

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté: 2 297,93 € (50 % du 001- solde d'exécution reporté)

- Résultat de fonctionnement reporté : 24 663,31 € (50% du 002- résultat reporté)

Le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement reporté se traduira par l'émission d'un titre au compte 1068 de 2 297,93 € ;

Le transfert du résultat de fonctionnement reporté se traduira par l'émission d'un titre de : 24 663,31 € au compte 778.

2 Transfert des restes à réaliser en investissement

Il n'y a pas de restes à réaliser.

3 Remboursement des ICNE 2016

Sans objet

4 Sort de la redevance d'assainissement collectif

Le solde de la redevance d'assainissement collectif 2016 et reversée par la SAUR en 2017 s'élève à 5 926.25 €. Le Conseil communautaire accepte le transfert de 2 963.13 € (50% du produit de cette redevance) à la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco. La commune de Frênes – Tinchebray Bocage conserve 1 481.56 € et la commune de Montsecret conserve 1 481.56 €.

5 Actif et passif

Selon l'arrêté préfectoral en date du 4 juillet 2017 portant dissolution du syndicat d'assainissement de Frênes-Montsecret, l'ensemble du passif et de l'actif est intégralement transféré à la communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco

850DE1812N36 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Domfront – Tinchebray Interco de l'année 2017,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Décisions du Président

03/10/2018

850DP18006ET – Tarifs de location de la salle du Centre de loisirs

Monsieur Bernard SOUL, agissant en qualité de Président de la communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco et conformément aux dispositions de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par le conseil communautaire en date du 19 juillet 2017, en vertu des dispositions des articles L.5211-10, du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1^{er} – Tarif de location de la salle du Centre de Loisirs de Tinchebray

Le tarif de la location de la salle du Centre de Loisirs à l'occasion d'un vin d'honneur est fixé comme suit :

- Commune (Tinchebray Bocage)50 €
- Hors commune80 €

03/10/2018

850DP18007ET – Tarifs de location de la salle de la Maison de Pays

Monsieur Bernard SOUL, agissant en qualité de Président de la communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco et conformément aux dispositions de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par le conseil communautaire en date du 19 juillet 2017, en vertu des dispositions des articles L.5211-10, du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1^{er} – Tarif de location de la salle de la maison de pays de Tinchebray

Le tarif de la location de la salle de la maison de pays à l'occasion d'un vin d'honneur est fixé comme suit :

- Commune (Tinchebray Bocage)50 €
- Hors commune 80 €
